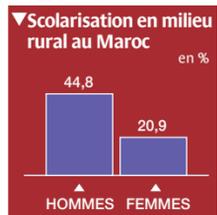


**FOCUS**

A l'issue des deux premières années de règne du roi Mohammed VI, les Marocains ne voient toujours



pas venir les réformes sociales tant attendues (page IV)

## EMPLOI

● Pour Sergio Cofferati, secrétaire général de la confédération syndicale italienne CGIL, le nouveau président du conseil Silvio Berlusconi oublie les salariés et les retraités (page V)

● Economica, maison d'édition fondée par Jean Pavlevski en 1971, fête ses trente ans et 5 000 ouvrages publiés (page VI)



**A NOS LECTEURS**

« Le Monde Economie » interrompt sa parution pendant les vacances d'été. Prochain numéro : le lundi 3 septembre, daté 4. Bonnes vacances à tous

**OFFRES D'EMPLOI**

- Gestion et administration p. VII et VIII
- Banques, assurances p. IX
- Conseil p. X à XII
- Ingénieurs p. XIII à XV
- Carrières internationales p. XVI
- Collectivités territoriales p. XVII et XVIII

La lutte contre la cybercriminalité est une aubaine pour l'espionnage industriel. Les Etats-Unis devançant l'Europe

# Les grandes oreilles de l'Oncle Sam traînent sur Internet

### Les technologies américaines dominent le marché

**EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, LES ÉTATS-UNIS ONT PRIS DE L'AVANCE...**

**SERVEURS WEB SÉCURISÉS** par 100 000 personnes

UNION EUROPÉENNE	~5
ÉTATS-UNIS	~25

**... LES ENTREPRISES FRANÇAISES\* SONT ENCORE PEU SENSIBILISÉES...**

<b>OÙ EN SONT VOS PROJETS DE CRYPTAGE ?</b>	<b>OÙ EN SONT VOS PROJETS DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?</b>
En cours de déploiement: 23%	En cours de déploiement: 28%
Déjà déployés: 6%	Déjà déployés: 5%

**... ET S'EN REMETTRAIENT VOLONTIERS À L'ÉTAT**

**SI VOUS DEVIEZ VOUS REPOSER SUR UNE AUTORITÉ DE CERTIFICATION, À QUI FERIEZ-VOUS LE PLUS CONFIANCE ?**

Je fais confiance dès le moment où tout est contractuellement « verrouillé »	31%
Une administration / L'Etat	23%
Un groupement institutionnel ou interprofessionnel (CCI, GIE, fédération, syndicat...)	17%
Je ne fais confiance à personne d'externe	12%
Un opérateur télécom (public ou privé)	8%
Une entreprise publique (ex : EDF, La Poste...)	5%
Une entreprise française utilisant une technologie 100% française	3%
Une entreprise française, utilisant une technologie pas forcément 100% française	1%

\*110 grandes entreprises interrogées en mai 2001

Les grandes entreprises sont en train de prendre conscience qu'Internet est devenu, au nom de la lutte contre le cybercrime, un champ privilégié pour « l'intelligence économique », terme politiquement correct pour désigner l'espionnage de leurs activités par les services de renseignement. Savoir qui achète quoi à qui, qui se prépare à fusionner avec qui, intéresse au plus haut point les Etats dont les firmes se livrent une concurrence féroce sur les marchés mondiaux.

Le 25 septembre 2000 à Miami (Floride), les grandes entreprises multinationales réunies par le Global Business Dialogue on Electronic Commerce (GBDe) sur le thème de la sécurité du réseau Internet déclaraient « s'opposer à tout espionnage industriel mené par les Etats au profit des intérêts commerciaux de leurs entreprises ou de leurs nations ». Le GBDe prenait note du « développement d'outils d'investigation détenus par les gouvernements pour combattre le cybercrime », et recommandait que gouvernements et entreprises « coopèrent à l'établissement de lois et de conditions transparentes d'emplois de ces outils » afin de « maintenir la confiance, la confidentialité et la viabilité des activités économiques ».

Avec le développement du « Business to Business » (B to B), Internet devient le principal vecteur de transactions entre grandes entreprises. Le développement concomitant du cybercrime – 13 % des entreprises européennes victimes de la criminalité économique en 2000 l'ont été par le biais d'Internet, selon une étude de PriceWaterhouseCoopers publiée le 3 juillet – incite à rechercher des solutions pour sécuriser ces transactions. Un tel effort ne peut laisser indifférent les services de renseignement... « Il est facile de comprendre, remarque un haut fonctionnaire français, que les Etats privilégient des solutions en lesquelles ils ont confiance », entendez « transparentes » à leurs systèmes d'écoute.

La multiplication de solutions hétérogènes met cependant en péril ce qui fait la force d'Internet, à savoir la possibilité de dialoguer à l'aide d'un protocole de communication unique ou « interopérabilité ». D'où la recherche de solutions globales pour essayer de garantir cette dernière. Les banques, un moment mises à mal par les possibilités de désintermédiation offertes par le commerce électronique, voient là l'occasion de reconquérir leur rôle de tiers de confiance.

La concentration des documents de transaction sur d'immenses bases de données centralisées intéresse au plus haut point les services de renseignement. L'importance du programme Echelon – dont l'objectif était d'écouter les lignes téléphoniques mondiales – montre que les services américains ne lésinent pas sur les moyens. Nombre d'observateurs craignent que l'activité déployée actuellement à Washington pour mieux coordonner les initiatives publiques et privées, nationales et internationales, de lutte contre la cybercriminalité, ne soit au mieux les prémisses, au pire la preuve, de la construction d'un deuxième Echelon, consacré cette fois à l'écoute d'Internet.

L'Europe peut-elle riposter à ce qui ressemble fortement à une offensive majeure des Etats-Unis dans la guerre économique transatlantique ? Dans la mesure où cette offensive s'appuie sur l'avance technologique américaine, une des voies possibles est de « favoriser l'émergence d'un marché européen

pour les produits et solutions de confiance », explique-t-on au secrétariat d'Etat français à l'industrie. C'est le sens de l'appel à projets Oppidum, lancé par le secrétariat d'Etat et reconduit pour deux ans avec un budget de 40 millions de francs. La Commission de Bruxelles a initié son propre appel à projets dans le cadre du programme Safer Internet Action Plan, tandis que ses services planchent sur des normes technologiques communes en matière de signature électronique.

Mais la Commission, comme les gouvernements, hésite à imposer aux entreprises l'obligation d'adhérer à des systèmes de sécurité dont la racine serait située à l'échelle nationale ou européenne. D'une part, parce que les services de renseignement de chaque Etat ne sont pas exempts du soupçon qui pèse sur leurs homologues américains ; d'autre part, parce que ce serait aller contre « les lois du marché ». Scrupule ou naïveté ?

Antoine Reverchon

**ESAM**

**2ème CYCLE**

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSISTANTS DE MANAGEMENT

TITRE HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT NIVEAU II

**RECRUTEMENT À BAC+2**

- Formation polyvalente de haut niveau à la maîtrise des techniques de gestion, finances, marketing, ressources humaines
- 6 mois de stages en entreprise, en France ou à l'étranger
- Préparation du diplôme de l'EMA (European Management Academy)

ESAM - Ecole Supérieure d'Administration et de Management  
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris  
Tél. 01 40 03 15 20  
Informations : 01 40 03 15 69

GROUPE IGS

## CRYPTOLOGIE

## Questions-réponses

## 1 Comment fonctionne en France la signature électronique ?

La loi du 13 mars 2000, qui transpose une directive européenne de décembre 1999, a donné à la signature électronique une validité juridique identique à celle de la signature manuscrite. Un décret du 30 mars 2001 définit les critères selon lesquels une signature électronique est jugée sécurisée ; cinq arrêtés, attendus pour septembre, devraient préciser les caractéristiques techniques et légales des dispositifs permettant de respecter ces critères.

Pour apposer sa signature électronique à une transaction réalisée par Internet, une entreprise utilise une Public Key Infrastructure (PKI), qui dispose, d'une part, d'une clé de cryptage privée, qui lui est propre et qu'elle garde secrète, d'autre part, d'une clé publique, qui lui est également propre mais qu'elle peut diffuser. Dans une transaction, l'entreprise émettrice utilise ses deux clés : la clé privée lui permet de crypter le document ; la clé publique permet au destinataire de vérifier l'identité de l'émetteur, de renvoyer à ce dernier sa propre clé publique à fin d'identification, et de recevoir le document crypté avec la clé de décryptage (le tout en temps réel).

Mais il est facile pour un pirate de générer des couples de clés publique et secrète associées. Comment être sûr que la clé publique est authentique ? Une solution consiste à faire signer la clé publique par une autorité certifiant son appartenance à un individu. Ce « certificat électronique » délimite également le champ des habilitations du porteur de la clé (nature et durée). Les conditions dans lesquelles ces tiers de confiance pourront exercer leur activité seront précisées par les arrêtés à venir.

## 2 Comment fonctionne le cryptage ?

Une clé de cryptage est une suite de bits (0 et 1) qui forme un nombre. Plus il y a de bits, plus la clé est « longue » et solide, un pirate devant tester toutes les combinaisons possibles pour la « casser ». Une clé de 40 bits présente 2<sup>40</sup> (plus de 1 099 milliards) combinaisons, une clé de 128 bits 2<sup>128</sup>. Selon les spécialistes en cryptologie, en 1995, un pirate individuel était en mesure de « casser » des clés de 45 bits, une grande entreprise des clés de 70 bits, et des services secrets des clés de 75 bits ; mais les moyens de déchiffrement de ces derniers ont depuis considérablement augmenté... La solution la plus utilisée par les concurrents ou les « services » consiste toutefois à

se procurer les clés privées par des moyens on ne peut plus traditionnels : corbeille à papier fouillée, agenda subtilisé, « taupe », etc.

## 3 Quel est l'encadrement juridique du cryptage en France ?

Les seules technologies de sécurisation soumises au contrôle de l'Etat sont celles qui intègrent de la cryptologie. Ce contrôle est exercé par la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI), qui dépend du secrétariat général de la défense nationale, un service du premier ministre. L'utilisation et l'importation de clés inférieures ou égales à 40 bits sont libres, mais leur fourniture doit être « déclarée » à la DCSSI par l'émetteur ; utilisation, importation et fourniture doivent être « déclarées » si la clé est inférieure ou égale à 128 bits. Si la clé est supérieure à 128 bits, ces trois opérations doivent faire l'objet d'une « autorisation » qui n'est délivrée que si la DCSSI a eu la possibilité de « décortiquer » le système.

La loi sur la société de l'information, en discussion, devrait supprimer ces contrôles, mais introduirait l'obligation pour l'utilisateur de mettre ses clés de cryptage à la disposition des services de l'Etat en cas de besoin, et autoriserait ces derniers à utiliser « tous les moyens » pour les obtenir si l'utilisateur ne les fournit pas... Par ailleurs, les arrêtés concernant la signature électronique devraient confier à la DCSSI la procédure d'agrément des tiers de certification et la vérification de la conformité des systèmes de certification aux critères de sécurité définis par le décret du 31 mars 2001.

## 4 Quelle est la législation au niveau international ?

Les accords de Wassenaar, signés aux Pays-Bas en 1995 entre 33 pays pour réglementer l'exportation d'armements et de technologies « duales » (usages civils et militaires), concernent également la cryptologie. Tous les Etats possèdent plus ou moins l'équivalent de la DCSSI française (NSA aux Etats-Unis, BSI en Allemagne, CESG au Royaume-Uni). Des négociations multilatérales ont permis de définir des « critères communs » d'évaluation des systèmes, et ont abouti en 1999 et 2000 à la reconnaissance mutuelle des autorisations délivrées par ces différentes entités. Cette reconnaissance fonctionne pour tous les produits de cryptologie entre les pays européens, et pour les produits de niveau de sécurité 1 à 4 (sur une échelle de 7) entre l'Europe, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

## La sécurité sur Internet : le marché de l'angoisse

## Le basculement des transactions sur le Réseau pousse à des systèmes de plus en plus centralisés

Faites-moi peur et je vous crée votre marché. C'est par ce raccourci ironique que Daniel Kaplan, délégué général de la fondation Internet Nouvelle Génération, tête chercheuse de divers acteurs du commerce électronique, décrit la montée en flèche de l'angoisse sécuritaire qui étirent les entreprises engagées dans le e-business. Si bon nombre de grandes entreprises réalisaient déjà la plupart des transactions avec leurs fournisseurs, leurs clients et l'administration sur support électronique – les « échanges de données informatisées » (EDI) –, elles le faisaient à travers d'infrastructures bilatérales où la confiance était construite a priori entre partenaires connus.

L'avantage retiré d'un basculement sur Internet est de faire passer toutes les transactions par une seule infrastructure, qu'il n'est donc plus nécessaire de modifier lorsque le partenaire change. Mais l'inconvénient, c'est la disparition de la confiance : qu'est-ce qui peut garantir, dans une structure totalement ouverte comme Internet, que c'est bien mon client qui passe commande, que le document électronique que j'ai signé ne sera pas lu ou modifié par un concurrent, qu'il est juridiquement valable en cas de contentieux ?

## « HUILE DE SERPENT »

Les solutions ne manquent pas : pare-feu contre les intrusions et les virus, cryptage, réseaux privés virtuels (VPN) et – plus récemment – signature électronique. Editeurs de solutions (VeriSign, Entrust, Baltimore, RSA...), cabinets de conseil (PriceWaterhouse avec BeTruste...), banques (Banques populaires avec Click & Trust...), mais aussi opérateurs de télécommunications (France Télécom avec Certplus), logisticiens (La Poste avec Certinomis), places de marché (Achat

Pro...), industriels (Thalès avec CashWare), chambres de commerce (ChamberSign) se ruent, généralement en s'associant, sur ce marché de l'angoisse.

Le foisonnement de l'offre laisse les entreprises perplexes. Selon Arthur Andersen, 4 % seulement des directeurs informatiques de grandes entreprises françaises estiment que « les produits du marché correspondent complètement à leurs attentes » en matière de signature électronique, produits que 52 % admettent... « ne pas connaître suffisamment » ! Les chiffres sont respectivement de 11 % et 43 % en matière de cryptage.

## Trois impératifs

« En matière de sécurité électronique, il existe trois types de marché », explique Michel Lacoste, directeur pour l'Europe du Sud de VallCert, l'un des principaux fournisseurs américains de solutions.

Le premier, traditionnel, couvre la gestion de mots de passe, l'encryption de messages, la protection contre les intrusions ou les virus. Un deuxième marché, celui du certificat électronique, s'est développé grâce à la directive européenne et aux lois nationales qui ont fait acquiescer à la signature électronique la même valeur juridique que la signature manuelle.

Le troisième est celui des infrastructures de confiance pour les communautés d'intérêt, financières, gouvernementales, industrielles, logistiques, etc. Ces infrastructures offrent électroniquement la garantie d'être en relation avec la bonne personne (validation), que celle-ci soit toujours autorisée à utiliser ses prérogatives dans le processus d'échange (habilitation), que la communication se fasse en toute confidentialité (encryption), que le contenu et/ou le contenant de l'échange soit correctement et juridiquement horodaté, signé et archivé (notarisation).

« En fait, note Daniel Kaplan, il est difficile de déterminer les niveaux de sécurité réellement nécessaires, d'ailleurs variables selon qu'il s'agisse du système informatique, de confidentialité des contenus, d'authentification des parties ou de conservation des documents... », alors que les prestataires tendent à proposer des « solutions intégrées » et une « sécurité maximum ». De plus, le marché regorge d'« huile de serpent », comme disent les spécialistes du cryptage pour désigner les remèdes de charlatan. Enfin, les entreprises reculent devant le coût de la migration de leurs applications vers de nouveaux systèmes, aussi fiables soient-ils. « Le coût de la non-sécurité reste, dans bien des cas, inférieur à celui de la sécurité », remarque Daniel Kaplan.

Même si, par miracle, une technologie se révélait être fiable à 100 %, la question de la sécurité resterait entière, car elle est aussi et surtout une question d'hommes et d'organisation. La principale difficulté rencontrée par le déploiement des clés de cryptage et des certificats est la gestion de l'attribu-

tion de leur usage... au sein même de l'entreprise : « Quand on voit que les organisations peinent à tenir leurs annuaires à jour, vous imaginez ce que peut être la gestion de clés dont le détenteur peut perdre les codes, les laisser traîner sur un bout de papier, quitter l'entreprise pour un concurrent, et ce 24 heures sur 24 ! », s'exclame Tuyen Vu, responsable « gestion des risques technologiques » chez PriceWaterhouseCoopers en France.

Au final, comme l'explique Eric Blot-Lefèvre, président d'X-Cert, société spécialisée, « la prolifération des formats, des cryptages et des protocoles de communication en mode propriétaire destinés à protéger chaque communauté des concurrents ruine du même coup le libre échange sur le Web ».

D'où les deux concepts aujourd'hui mis en avant : l'externalisation des systèmes de sécurité auprès d'un prestataire « tiers de confiance » qui attribue, authentifie et gère les certificats, transporte, date et conserve les transactions, et surtout organise l'interopérabilité des systèmes.

« L'avenir du commerce et de la finance électronique, explique Eric Blot-Lefèvre, est fondé sur des infrastructures de sécurité et de confiance interopérables entre les tiers de confiance, les banques et les entreprises. » Mais dans une économie mondialisée, l'interopérabilité parfaite ne peut être obtenue que si tous les partenaires « adoptent une méthode de communication sécurisée identique basée sur une racine de cryptage unique », poursuit-il. La tendance est donc à la création de systèmes centralisés assurant la reconnaissance mutuelle du bas en haut d'une pyramide de certificats. En laissant une question ouverte : qui contrôlera le sommet de ces pyramides ?

A. R.

## Identrus, réseau de confiance ou cheval de Troie ?

L'idée a été lancée dès 1994 par Bankers Trust, une grande banque américaine. Objectif ? Créer un réseau d'établissements financiers qui garantirait à leurs clients la sécurité des transactions sur Internet. Fin 1997, Global Trust Enterprise (GTE) voit le jour et reçoit, en octobre 1998, l'adhésion de sept banques (ABN Amro, Bank of America, Barclays, Chase Manhattan, Citibank, Deutsche Bank, HypoVereinsbank). Rebaptisée Identrus en avril 1999 (www.identrus.com), l'initiative a été rejointe depuis par 38 autres banques et institutions financières dont, pour la France, BNP Paribas, le Crédit agricole, le Crédit lyonnais et la Société générale. Ensemble, elles génèrent 70 à 75 % de l'activité bancaire mondiale...

Pour sécuriser une transaction, les certificats électroniques des deux parties remontent auprès de leur banque respective ; ceux des banques remontent à une racine unique détenue par Identrus, qui garantit ainsi, en temps réel, l'ensemble de la transaction, et propose également des services de notarisation. Par un accord avec Microsoft, l'accès à l'infrastructure

Identrus devrait figurer dans l'offre standard de la firme de Bill Gates dès 2002 : les PME pourraient alors entrer dans ce système planétaire.

Ce fonctionnement pyramidal et centralisé suppose l'interopérabilité parfaite des systèmes de sécurité : c'est même l'argument principal d'Identrus. Mais c'est aussi là que le bât blesserait...

## FAILLES

La concentration de données sur les transactions entre entreprises dans un système d'information unique « donnerait à qui y aurait accès plus de pouvoir que tout organisme national ou international de régulation financière », observe-t-on au ministère français de l'industrie. Qui vise-t-on ? Identrus a choisi les normes de sécurisation définies et contrôlées... par les autorités américaines et canadiennes. « On peut légitimement s'inquiéter, note un haut fonctionnaire français. Jusqu'où un gouvernement peut-il faire confiance à ceux qui vont auditer ce système ? » D'autant que les documents conservés tom-

bent sous la juridiction de l'Etat qui abrite le service d'Identrus, et permet à cet Etat, à la demande de la justice ou pour des raisons de « sécurité nationale », de se les faire livrer en clair.

Ecartant tout risque de perte de souveraineté des Etats, Eric Blot-Lefèvre, président de Xcert, rappelle que « Identrus admet aussi les normes de sécurisation européennes dans le cadre de la reconnaissance mutuelle des autorisations de cryptage entre l'Europe et les Etats-Unis ».

Le risque est jugé suffisamment important pour que l'administration française ait cru bon de rappeler discrètement aux grandes entreprises hexagonales qu'il existait des alternatives à Identrus (par exemple la Global Trust Authority, créée sur un modèle proche entre douze institutions financières européennes... dont BNP-Paribas, la Société générale), et pour inviter la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à se pencher avec attention sur l'accord entre Identrus et Microsoft.

A. R.

## Le gouvernement américain cherche à contrôler les systèmes privés

## NEW YORK

George W. Bush a annoncé le 9 mai dernier sa volonté de réviser le Plan national de sécurité du cyberspace, à la suite d'un rapport rendu public le 25 avril par le General Accounting Office (GAO), sorte de Cour des comptes dépendant du Sénat américain, qui critiquait les insuffisances du système existant.

Le président des Etats-Unis a insisté sur la nécessité de mieux impliquer le secteur privé dans le futur plan, dont la mise en place sera confiée au Critical Infrastructure Assurance Office (CIAO), dépendant du département du Commerce, alors que le système mis en cause par le GAO, le National Infrastructure Protection Center (NIPC) créé en 1998, est géré par le FBI. Ce changement traduit la migration progressive du contrôle policier de la cybercriminalité vers celui d'une surveillance accrue des activités économiques.

## VIRUS

En janvier 1993, un décret présidentiel institue le National Industry Security Program (NISP), qui organise la coopération entre les agences de sécurité américaines,

## Le contrôle policier de la cybercriminalité évolue vers une surveillance accrue des activités économiques

Elles encouragent aussi la création, avec l'aide de la Chambre de commerce américaine, du Partnership for Critical Infrastructure Security, une association de 54 grandes entreprises représentant les secteurs essentiels de l'économie (finance, énergie, transports, communications...). Sous l'égide de son président, Ken Watson, cadre du groupe Cisco, les entrepreneurs se réunissent en groupe de travail pour étudier la vulnérabilité et les interdépendances de leurs réseaux. « On imagine, par exemple, des cambrioleurs du Net profitant d'un tremblement de terre pour attaquer nos réseaux », rapporte Ken Watson.

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Elles encouragent aussi la création, avec l'aide de la Chambre de commerce américaine, du Partnership for Critical Infrastructure Security, une association de 54 grandes entreprises représentant les secteurs essentiels de l'économie (finance, énergie, transports, communications...). Sous l'égide de son président, Ken Watson, cadre du groupe Cisco, les entrepreneurs se réunissent en groupe de travail pour étudier la vulnérabilité et les interdépendances de leurs réseaux. « On imagine, par exemple, des cambrioleurs du Net profitant d'un tremblement de terre pour attaquer nos réseaux », rapporte Ken Watson.

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Elles encouragent aussi la création, avec l'aide de la Chambre de commerce américaine, du Partnership for Critical Infrastructure Security, une association de 54 grandes entreprises représentant les secteurs essentiels de l'économie (finance, énergie, transports, communications...). Sous l'égide de son président, Ken Watson, cadre du groupe Cisco, les entrepreneurs se réunissent en groupe de travail pour étudier la vulnérabilité et les interdépendances de leurs réseaux. « On imagine, par exemple, des cambrioleurs du Net profitant d'un tremblement de terre pour attaquer nos réseaux », rapporte Ken Watson.

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Elles encouragent aussi la création, avec l'aide de la Chambre de commerce américaine, du Partnership for Critical Infrastructure Security, une association de 54 grandes entreprises représentant les secteurs essentiels de l'économie (finance, énergie, transports, communications...). Sous l'égide de son président, Ken Watson, cadre du groupe Cisco, les entrepreneurs se réunissent en groupe de travail pour étudier la vulnérabilité et les interdépendances de leurs réseaux. « On imagine, par exemple, des cambrioleurs du Net profitant d'un tremblement de terre pour attaquer nos réseaux », rapporte Ken Watson.

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Elles encouragent aussi la création, avec l'aide de la Chambre de commerce américaine, du Partnership for Critical Infrastructure Security, une association de 54 grandes entreprises représentant les secteurs essentiels de l'économie (finance, énergie, transports, communications...). Sous l'égide de son président, Ken Watson, cadre du groupe Cisco, les entrepreneurs se réunissent en groupe de travail pour étudier la vulnérabilité et les interdépendances de leurs réseaux. « On imagine, par exemple, des cambrioleurs du Net profitant d'un tremblement de terre pour attaquer nos réseaux », rapporte Ken Watson.

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Peggy Lipps, représentante de Bits, une émanation de la « Table ronde des services financiers », un puissant lobby de 150 banques, compagnies d'assurance et sociétés de Bourses installé à Washington, explique comment les experts de Bits mettent à l'épreuve les matériels informatiques, logiciels, réseaux, fournisseurs de service. « Nous étudions les dispositifs de sécurité de chaque couche », indique-t-elle. Les services de l'Etat sont associés à ce travail. « Nous vérifions que nous sommes bien en conformité avec la loi, et comme leurs règles de sécurité sont aussi éle-

Caroline Talbot

Sorbas von Coester, associé à Salamandre, société européenne de conseil en stratégie

## « L'avance des Etats-Unis crée un déséquilibre préjudiciable à l'Europe et à ses entreprises »

« Vous regrettez l'inertie européenne face à une stratégie américaine qui pourrait offrir à l'Etat fédéral et aux entreprises d'outre-Atlantique un avantage décisif face à leurs concurrents en matière de collecte d'information économique. N'est-ce pas une vision quelque peu caricaturale ?

– Il s'agit d'appliquer un principe de précaution. Les risques que le développement des technologies et des stratégies de sécurisation d'Internet fait peser sur la souveraineté des Etats et l'activité des entreprises doivent être évalués. Je constate que, dès 1993, avec la création du National Industry Security Program (NISIP), l'Etat américain a associé ses agences de sécurité (National Security Agency – NSA ; Central Intelligence Agency – CIA ; Federal Bureau of Investigations – FBI) et ses principales administrations (Pentagone, justice, commerce, Trésor) aux entreprises du secteur des technologies de l'information.

« Cette coopération a permis aux Etats-Unis de maîtriser rapidement les technologies-clés, à leurs entreprises de conquérir une position dominante sur le marché mondial des solutions de sécurisation et a pu permettre à la NSA de s'assurer de la transparence de ces solutions. Le nombre d'anciens des "services" figurant aux conseils d'administration de certaines sociétés high-tech du secteur est éloquent : ainsi, 100 % du capital de la société spécialisée Science Applications International Corp. (SAIC) est privé, mais 50 % de son board est composé d'anciens du Pentagone (armée, NSA, CIA...).

« Le second volet de cette stratégie est d'obtenir la diffusion mondiale de ces technologies, en amplifiant la demande (par la coopération internationale contre la cybercriminalité), en libéralisant les exportations de solutions cryptographiques et en procédant parallèlement à un lobbying intense visant à écarter toute solution non américaine. C'est ainsi que ni

la directive européenne sur la signature électronique ni sa transcription en droit français ne retiennent finalement le concept de "racine nationale" des autorités de certification ni ne définissent de technologies appropriées, alors qu'on aurait pu imposer l'emploi de cartes à puce, qui offrent un degré élevé de sécurité mais que maîtrisent moins bien les Américains...

– Mais la libéralisation de la cryptographie effective en Europe comme aux Etats-Unis depuis 1999 ne permet-elle pas aux entreprises d'avoir accès à des technologies moins faciles à « casser » ?

– La lecture de la loi américaine permet de comprendre que l'administration fédérale (Bureau of Export Administration – BXA) dispose des codes à la source de tout logiciel cryptographique exporté. La législation américaine interdit en fait – ce qui semble bien logique d'ailleurs – l'exportation de solutions cryptographiques qui pourraient « menacer la sécurité nationale ». Or, selon la doctrine américaine, la puissance économique est une composante essentielle de la sécurité nationale. Il semble donc logique que les solutions certifiées aux Etats-Unis ou exportées des Etats-Unis soient toutes plus ou moins transparentes pour la NSA.

« On peut certes penser que les autres Etats, lorsqu'ils "décortiquent" un logiciel pour donner leur agrément, procèdent de même. Mais l'avance technologique américaine, notamment en termes de puissance marketing, relayée par les choix parfois naïfs des entreprises et banques multinationales, crée un déséquilibre préjudiciable aux Etats comme aux entreprises européennes.

– Les "services" américains pourraient donc intercepter et lire systématiquement tous les échanges électroniques ?

– C'est un peu plus subtil que cela. Vu les flux énormes d'information circulant aujourd'hui sur Internet, le renseignement doit se

baser sur la détection de signaux (Signal Intelligence). Sans même parler du risque de subversion de la cryptographie, il existe un risque objectif que certaines infrastructures de "sécurisation" des systèmes d'information, à cause de l'architecture et des protocoles adoptés, puissent permettre aux agences de sécurité américaines de connaître l'identité, la date et la fréquence des transactions effectuées entre les entreprises, les banques et les administrations.

« Si Thales passe commande à Siemens, les traces de la transaction pourraient remonter immédiatement auprès de leurs autorités de validation, puis de là jusqu'à la racine du système global de validation, et y demeurer stockées. Certes, le contenu des messages ne peut être connu que si l'on force – de façon illégale – les codes de cryptage, ou si une décision de jus-



Sorbas von Coester

● Sorbas von Coester est associé à Salamandre SA cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les enjeux de sécurité et de souveraineté, et qui compte, parmi ses conseillers, plusieurs anciens cadres des services du renseignement français. ● De nationalité allemande, il est diplômé de l'Ecole polytechnique (1988) et docteur en économie de la London School of Economics and Political Science.

– L'équilibre entre les deux rives de l'Atlantique peut-il être rétabli ?

– Il faudrait pour cela que les gouvernements européens et la Commission aient conscience du problème, qu'ils aient la volonté, et les moyens, de mettre en œuvre une solution. Peu d'Etats, en dehors des Etats-Unis, ont élaboré une doctrine de sécurisation. Au nom du "libéralisme", les gouvernements se refusent à intervenir auprès des entreprises – et les entreprises refusent une intervention de l'Etat – alors que l'administration américaine sait, sur ce chapitre, faire preuve de dirigisme. On développe les technologies dans les laboratoires du Pentagone, puis on les transfère dans le privé avec à la clé une commande publique qui crée d'emblée un marché important. Le marché européen reste encore trop fragmenté pour susciter une offre capable de rivaliser avec la concurrence américaine.

« Le handicap en Europe provient aussi du fait qu'experts du public et du privé rechignent encore à coopérer et que se pose un problème de recrutement et de gestion de carrière dans les "services", alors que la NSA recrute ses spécialistes dans les mêmes universités que les entreprises high-tech et les paie au même salaire. En France, un chef d'entreprise a parfois du mal à prendre au sérieux le fonctionnaire de la DST qui vient lui expliquer les méandres de la sécurité informatique. Les Américains, eux, ont compris que les lois du marché ne doivent l'emporter que lorsqu'elles favorisent leurs intérêts nationaux. »

Propos recueillis par Antoine Reverchon

## CHRONIQUE

par Alain Lebaube

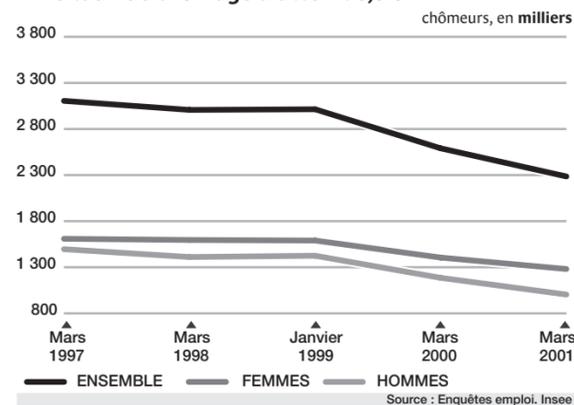
# Pour une politique de l'emploi

Coup de semonce ou simple accident de parcours, la (petite) augmentation du chômage enregistrée en mai est, de toute manière, un avertissement encore sans frais. Alors que, au début de l'été, arrivent traditionnellement sur le marché du travail les jeunes qui sortent du système scolaire, cette dégradation peut en annoncer d'autres, passagères ou pas.

Quoi qu'il en soit, une série de succès sur le front de l'emploi vient d'être interrompue. Comme cela coïncide avec un enchaînement de nouvelles qui incitent plus au doute qu'à la morosité, c'est un peu du charme de la confiance qui s'en va. Or la période récente nous avait démontré l'importance, en économie, des facteurs psychologiques. Depuis 1997, le gouvernement de Lionel Jospin en a d'ailleurs beaucoup profité.

Cette fois, un cycle pernicieux s'installe que tout, pourtant, ne justifie pas. Pour le cinquième mois consécutif, l'indicateur du moral des ménages français affiche un léger repli, tandis que l'achat d'automobiles neuves atteint des niveaux record. Lau-

### Le taux de chômage a atteint 8,8%



rent Fabius ne cesse de rabaisser les perspectives de croissance, en France, pour 2001. Elles étaient de 3,3 % à l'origine, et les voilà, de proche en proche, ramenées à 2,5 %, quand l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) table maintenant sur 2,3 %. En d'autres temps, pas si lointains, de tels chiffres auraient presque suffi à notre bonheur : aujourd'hui, ils alimentent la crainte du retour des années de crise.

Faute d'une pédagogie rassurante, à l'instar de son prédécesseur Dominique Strauss-Kahn, qui s'était abrité derrière l'image du « trou d'air » à l'été 1998, le ministre de l'économie et des finances a sans doute contribué au présent vague à l'âme. Il a longtemps voulu croire que l'Europe et la France constitueraient un pôle de stabilité qui serait épargné par les effets du ralentissement américain. La suite a prouvé, avec un temps de retard, qu'il n'en était rien et que la mondialisation a précipité pour conséquence de rendre les économies dépendantes les unes des autres, surtout de la première d'entre elles. Entre autres, on a vu combien l'Allemagne pouvait être vulnérable, dans cet environnement, et comment elle pouvait entraîner ses autres partenaires européens dans des perturbations.

Parmi ceux qui s'en remettaient presque exclusivement aux vertus de la croissance, plus personne ne doute que la faiblesse du dynamisme économique ne vienne désormais enrayer le mouvement de baisse du chômage. C'est, au passage, ce que vient de rappeler l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son rapport 2001 sur les Perspectives de l'emploi. Mais c'est aussi ce que constate l'office européen de statistique Eurostat, pour qui le taux de chômage est resté inchangé en mai dans la zone euro, comme dans l'Union européenne des Quinze.

Maintenant que les signes avant-coureurs d'une reprise semblent se manifester outre-Atlantique, il s'agirait de « faire la soudure » en attendant qu'elle se confirme, puis qu'elle revienne jusqu'à nous. Autrement dit, il faudrait mener une politique de l'emploi pour ne pas sombrer dans le pessimisme en se murant dans le fatalisme.

Or, en France, les hésitations actuelles montrent qu'on n'en est pas là ou, pis, que les anciennes politiques de l'emploi sont, si ce n'est en sommeil, du moins peu actives. Mais il se trouve surtout que le fléchissement sur le marché du travail intervient à un moment où l'appareil d'Etat se trouve démuné. Les 35 heures, rentrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2000, ont certainement fini de jouer leur rôle dans la création d'emplois, tout comme les emplois-jeunes, prolongés. Il faudra attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et les mois suivants, pour espérer voir la réduction du temps de travail produire éventuellement des effets positifs dans les entreprises de moins de 20 salariés.

De même, l'entrée en vigueur du plan d'aide de retour à l'emploi (Pare), à compter du 1<sup>er</sup> juillet, ne trouvera que bien plus tard ses prolongements dans l'évolution des chiffres du chômage, si la réforme de l'assurance-chômage tient ses promesses. D'ici là, sa mise en place pourrait plutôt avoir un impact contraire avec l'arrêt concomitant de certains dispositifs, sans parler des incertitudes qui affectent les dispositifs d'insertion, par exemple.

Mais l'essentiel n'est pas là. Comme cela est patent depuis peu de mois avec le recul conjoncturel de l'intérim, le marché du travail, flexible, est devenu très réactif. A la hausse, quand tout va bien, comme à la baisse, quand les indicateurs s'affaiblissent.

## Les portes dérobées des services secrets

Les révélations concernant le système américain d'espionnage planétaire Echelon et plusieurs autres affaires récentes sont propres à nourrir la paranoïa des responsables en sécurité informatique. L'exemple de Crypto AG, une entreprise suisse qui a fourni des moyens de cryptage à plus de 120 Etats, appartient à l'histoire. En 1992, l'arrestation pour espionnage d'un attaché commercial de Crypto AG par le gouvernement iranien devait entacher durablement la réputation d'indépendance de la firme helvétique, soupçonnée d'avoir fourni depuis des décennies les clés de cryptage à la National Security Agency (NSA), les « grandes oreilles » américaines, qui se sont récemment dérobées à une enquête de parlementaires européens sur le système Echelon.

Mais des entreprises à l'audience moins confidentielle ont, elles aussi, été prises en défaut. En novembre 1997, les pouvoirs publics suédois ont appris que le système cryptographique du logiciel Lotus Notes d'IBM, utilisé notamment par les parlementaires et l'administration, mais aussi l'industrie, avait été affaibli pour faciliter le décryptage des courriers électroniques par la NSA, qui disposait d'une partie de la clé de cryptage. Lotus s'est défendu mollement de ces accusations, assurant seulement avoir reçu des garanties que le gouvernement américain n'en ferait pas « mauvais usage ».

Durant l'été 1999, ce fut au tour de Microsoft et de son logiciel Windows NT d'être mis en cause. Un expert en sécurité informatique, Andrew Fernandes, annonce qu'il a découvert deux « clés secrètes » dans le logiciel, dont l'une était dénommée... « NSA Key ». Microsoft assure que cette appellation signifie simplement que cette clé est conforme aux standards imposés par la NSA, mais se défend de « partager les informations que don-

Dans la plupart des Etats, la loi impose de faire auditer les logiciels de cryptage par l'administration

ne cette clé avec des tiers, même avec la NSA ».

Reste l'exemple du logiciel PGP (Pretty Good Privacy), diffusé en 1991 sur la Toile par son créateur, Philippe Zimmermann, qui fut pour cette raison l'objet de poursuites judiciaires de la part des autorités américaines. Réputé inviolable, PGP fit longtemps figure d'alternative aux produits standards, suspectés, eux, d'offrir des back doors, ces portes dérobées permettant aux services américains d'espionner les communications.

### BRÛLOT LIBERTAIRE

Mais ce brûlot libertaire fit long feu : en 1997, le chercheur confie son logiciel à Network Associates Inc., qui en édite des versions commerciales, dotées notamment d'un système de dépôt de clés destiné aux employeurs. En février 2001, Phil Zimmermann annonce qu'il quitte NAI, car l'entreprise a décidé de ne plus publier les codes sources du logiciel, dont l'analyse permettrait de se convaincre qu'il ne contenait pas de porte dérobée. L'ex-chercheur du MIT se consacre désormais à la promotion d'OpenPGP, destiné, comme le logiciel original, « à protéger l'intimité et les libertés civiles à l'âge de l'information ».

Dans la plupart des Etats, la loi impose de faire auditer les logiciels de cryptage par l'administration d'Etat, qui leur accorde l'autorisation d'être mis sur le marché. Certains suspectent ces autorités nationales, telles que la direction centra-

le de sécurité des systèmes d'information (DCSSI) en France ou le National Information Assurance Partnership aux Etats-Unis, de repérer des « failles », c'est-à-dire des défauts de sécurité, mais de se garder d'en avertir les éditeurs ou le public, afin de rester les seuls à percer le cryptage des utilisateurs. Ou de rajouter carrément des back doors, plus ou moins à l'insu des éditeurs.

La libéralisation du cryptage, introduite en France à partir de 1999, a conduit à lever progressivement ces contrôles administratifs. A vrai dire, étant donné le développement des moyens de décryptage, back doors et failles n'étaient plus guère nécessaires pour parvenir à « casser » les clés de faible longueur. Les mesures de contrôle sont restées en place pour les logiciels les plus puissants... qui ne reçoivent d'autorisation qu'au compte-gouttes. De plus, la future loi sur la société de l'information prévoit la remise des « conventions secrètes » – les clés de cryptage – à la force publique, soit pour procéder à des écoutes, soit pour mettre au clair des données chiffrées au cours d'une enquête ou d'une instruction judiciaire.

Mais que se passera-t-il lorsque ces conventions secrètes auront été délivrées par un opérateur étranger ? Les entreprises « patriotiques » en seront-elles réduites à se fournir chez les seuls prestataires nationaux ? Dans ce cas, l'offre hexagonale paraît bien réduite, et n'ira pas sans poser de rudes problèmes d'interopérabilité avec les produits américains, qui dominent le marché.

Certains éditeurs de solutions, comme Certplus, tentent une approche transnationale : Gemplus, France Télécom, EADS, le réseau des Banques populaires et, pour ce qui est des logiciels de fourniture des certificats, l'américain Verisign. Encore un cheval de Troie ? « Rumeur lancée par les

concurrents », assure-t-on à Certplus. Le soupçon prend pourtant quelque consistance lorsque l'on sait que Verisign est détenu à 9 % par Science Applications International Corp (SAIC), dont le conseil d'administration comprend pas moins de trois généraux et amiraux, dont Bobby Inman, un ancien directeur de la NSA. Paranoïa, vous dit-on !

Reste qu'il faut se garder de tout manichéisme : au terme d'une compétition internationale qui a duré trois ans, le département du commerce américain a choisi, pour succéder à l'algorithme de cryptage quasi universel DES (Data Encryption Standard), d'origine américaine, un algorithme baptisé Rijndael (Le Monde du 5 octobre), œuvre de chercheurs... belges.

Hervé Morin

### Pour en savoir plus

- [www.scssi.gouv.fr](http://www.scssi.gouv.fr) Site de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI), où figurent les réglementations française et européenne, ainsi que de nombreux documents sur la cryptologie.
- [www.nsa.gov](http://www.nsa.gov) Site de la National Security Agency (NSA) américaine.
- [www.GBDe.org](http://www.GBDe.org) Site du Global Business Dialogue on Electronic Commerce, qui reflète les positions des grandes entreprises.
- [www.codis.lu/saferinternet/home.html](http://www.codis.lu/saferinternet/home.html) Site de la Commission européenne sur les initiatives de l'Union en matière de sécurisation des transactions sur Internet.
- [www.geocities.com/openpgp](http://www.geocities.com/openpgp) et [michel.arboi.free.fr](http://michel.arboi.free.fr) Deux sites non institutionnels sur la cryptologie et les pratiques des services de renseignement.

## INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92  
Website : <http://mba.sciences-po.fr> - E-Mail : [mba@sciences-po.fr](mailto:mba@sciences-po.fr)

# Les Marocains ne voient toujours pas venir les réformes tant attendues

RABAT

de notre envoyée spéciale

Pour nous, rien n'a changé... » Alors que le roi Mohammed VI fêtera fin juillet ses deux premières années de règne, la rancœur d'Abdellah, 54 ans, marié et père de deux enfants, est infinie. « Ça viendra, espère sa belle-sœur Majouba, 34 ans. Le roi s'occupe davantage des pauvres, des handicapés. Les jeunes ont un espoir. » Mais Abdellah reste sceptique. Cadre dans une entreprise, il perçoit 6 000 dirhams par mois, et sa femme, Sabah, qui est secrétaire, 3 000, soit au total l'équivalent de 5 800 francs. « Cela ne couvre pas tous les besoins, dit-il. La vie est chère. Depuis 1993, je construis une maison. Je n'arrive pas à la terminer. »

L'un des grands soucis d'Abdellah et de Sabah est l'avenir de leur fille Inès, 24 ans, en licence de sciences économiques. Elle voudrait suivre un troisième cycle, « sinon, on ne trouve pas de travail », explique-t-elle. Mais même avec un tel bagage, « des diplômés se retrouvent au chômage, rectifie son père. Obtenir un emploi est une question de piston. Le système des privilèges n'en finit pas. »

En se présentant comme le roi des pauvres, Mohammed VI avait fait naître des espoirs dans le pays plongé dans une grave crise économique et sociale. Le gouvernement a donné des signes positifs sur le plan social. Ainsi, l'an passé, le salaire minimum (smig), qui stagnait depuis quatre années, a été augmenté de 10 %. Une Agence pour la promotion de l'emploi et des compétences (équivalent à l'ANPE en France) vient de naître. Une quantité impressionnante de réformes sont en projet, sans parler des programmes de lutte contre la pauvreté, le travail des enfants. Les besoins sont immenses dans ce pays privé de « tout contrôle populaire depuis quarante ans », comme le dit Abbas El Fassi, ministre de l'emploi, de la formation profes-

## La protection sociale ne concerne que 15 % des salariés, et le secteur informel emploierait environ 40 % des travailleurs

sionnelle, du développement social et de la solidarité, et qui appartient en 2010 à une zone de libre-échange entre l'Union européenne et douze Etats de la Méditerranée.

Actuellement, « 7,5 millions de personnes vivent avec un dollar par jour de revenu » sur une population de 28 millions d'habitants, constate Abbas El Fassi. Le déficit en logements est de 750 000. Le taux d'analphabétisme s'élève à 47 %, celui du chômage à 13 % (20 % en milieu urbain). La protection sociale ne concerne que 15 % des salariés et le « secteur informel » emploierait environ 40 % des travailleurs. Quant au taux de croissance, il vient d'être révisé à la baisse pour 2001, à 6,5 % au lieu des 8,1 % initialement prévus, en raison de la sécheresse qui sévit au Maroc pour la troisième année consécutive.

Conscient de cette crise, le ministre de l'emploi s'implique dans tous

les domaines. « J'ai proposé une réforme de l'administration pour lutter contre la bureaucratie et la corruption ; je demande une réforme de la justice afin que les investisseurs aient confiance en elle. J'ai proposé aussi que l'on ouvre le dossier des privilèges. »

Un ambitieux programme, mais aucune amélioration n'est encore perceptible dans la vie quotidienne des Marocains. Le smig reste faible, à environ 1 100 francs par mois, « et 40 % des salariés touchent moins », dénonce El Miloudi El Mokharek, secrétaire national de l'Union marocaine du travail (UMT), l'une des trois grandes centrales syndicales avec la Confédération démocratique du travail (CDT) et l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM).

### CODE DU TRAVAIL

Dans les entreprises, le climat social est très conflictuel, parfois extrêmement violent. « Les syndicats ne sont pas reconnus », déplore Mahjoub Benseddik, secrétaire général de l'UMT. La répression est fréquente ; le droit de grève n'est pas réglementé. « C'est tous les jours l'explosion sociale. » Il y a donc urgence à recadrer le droit social.

La réforme du code du travail vient de faire l'objet de deux années de négociations entre le gouvernement, le patronat et les

## Le désespoir des diplômés

Plus de 200 000 diplômés sont au chômage (un sur quatre) au premier semestre 2001, selon le ministère de l'emploi. Un phénomène issu du programme d'ajustement structurel négocié en 1985 avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui a stoppé les recrutements de fonctionnaires. « Les diplômés continuent à vouloir entrer dans l'administration », déplore-t-on au ministère. « Faux, rétorque Omar Baaziz, secrétaire général de l'Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc (ANDCM), créée en 1991. Nous voulons simplement un emploi respectable, dans n'importe quel secteur. »

En mai, le ministère a admis l'existence de 50 000 postes budgétaires vacants dans la fonction publique, donnant aux diplômés un nouvel espoir, qui ne se concrétise pas. « Tous les jours, un appel à un sit-in est lancé dans le pays, et à chaque fois, proteste Omar Aziz, il y a répression par les forces de l'ordre. »

# Souk Es Seb, une « ville marginale » sur la voie du développement

RABAT

de notre envoyée spéciale

En sortant de Rabat, la capitale du Maroc, par le sud, il faut traverser les cités populaires de Temara, et, un peu plus loin, les bidonvilles, avant d'apercevoir le douar Souk Es Seb. Un paysage périurbain classique : maisons inachevées, rues sans bitume, quelques commerces modestes et au loin le minaret blanc d'une petite mosquée. C'est dans ce lotissement de douze mille habitants, situé sur la commune de Mers El Keir, qu'ont été relégués à partir de 1996 les habitants des bidonvilles du centre de Temara, à plus de 20 kilomètres de là. Quand les gens sont arrivés ici, il n'y avait rien : pas de moyen de transport ni d'infrastructure, pas de raccordement à l'électricité ni d'eau potable, pas d'assainissement... Mais, petit à petit, les choses ont commencé à bouger.

### CENTRE POLYFONCTIONNEL

L'un des symboles de ce changement, c'est le « centre polyfonctionnel », un petit bâtiment inauguré début 1999 au cœur de cette cité. Dans l'entrée, il y a trois machines à coudre, et à côté, des tables d'écoliers où des femmes et des fillettes attendent la monitrice qui leur enseigne la broderie et la couture. Ce centre, c'est l'une des réalisations initiées à Souk Es Seb par l'association Environnement, développement, action (ENDA) Maghreb, antenne de l'organisation non gouvernementale (ONG) ENDA Tiers-monde, dont le siège est à Dakar, au Sénégal. ENDA opère sur ce site depuis 1997, en partenariat avec Médecins sans frontières (MSF) Espagne.

A Souk Es Seb, comme pour chacun de ses chantiers, ENDA a mis en œuvre, avec MSF, une « démarche participative », indique Lilian Pioch, anthropologue et chargé des programmes urbains d'ENDA Maghreb : enquête auprès des ménages pour repérer les problèmes, réalisation d'une monogra-

## Deux organisations non gouvernementales ont commencé à faire bouger les choses

phie, puis organisation d'ateliers de restitution afin de valider les constats. Ensuite il faut définir les axes prioritaires et négocier les projets avec les acteurs locaux et des bailleurs de fonds des pays du Nord. Dans le cas de Souk Es Seb, il s'agit des ambassades de France et de Grande-Bretagne, du ministère des affaires étrangères italien via une ONG et de MSF Espagne. La commune et le caïd (sous-préfet) ont également apporté leur soutien.

Les premières réalisations concrètes ont débuté en 1999, avec la canalisation des eaux usées et l'accès à l'eau potable par l'installation de bornes fontaines. Puis des actions ciblées ont été entreprises. Ainsi, les jeunes de huit à seize ans sortis du système scolaire peuvent bénéfi-

cier d'une « éducation non formelle, dans le but d'intégrer un centre de qualification professionnelle », indique Saïd Kourar, chargé de projets à ENDA. Il y a aussi l'alphabétisation des femmes et l'aide à des activités rémunératrices telles que la tapisserie.

MSF organise pour sa part des séances d'éducation à la santé et prochainement, une « maison d'accouchement » devrait voir le jour. Autre fierté des acteurs locaux, la garderie, où une cinquantaine d'enfants de trois à cinq ans reçoivent une éducation préscolaire. Une structure toutefois fragile, car ses recettes proviennent exclusivement des parents. « C'est le ministère de l'éducation nationale qui devrait financer ce service, mais il est en train de passer la main au privé », constate Saïd Kourar.

Pour autant, les problèmes sont loin d'être tous résolus pour les habitants de cette « ville marginale », comme la femme Magdi Ibrahim, coordinatrice d'ENDA Maghreb. Les revenus des ménages sont faibles. « Il y a plein de petits métiers informels, y compris la prostitution », relève Klara Beyst, coordinatrice de MSF au Maroc. L'habitat

reste précaire. « Au début, les gens ont été autorisés à construire des maisons mais seulement en rez-de-chaussée », précise Lilian Pioch. Certains ont, malgré tout, ajouté un étage, illégalement. Depuis peu, des permis de construire sont délivrés. Mais pour bâtir plus haut, il leur faudra détruire les rez-de-chaussée, afin de creuser des fondations...

Quant à l'électricité, elle n'existe que sur la voie publique, avec des coupures de temps à autre. La gestion des ordures ménagères et des déchets divers, dont la collecte est très irrégulière, reste à régler. « Notre idée est qu'il faut réhabiliter le rôle de l'Etat, en l'amenant à voir les problèmes autrement, par l'appui aux acteurs locaux. C'est à lui d'apporter des ressources, car les communes n'ont pas toujours les moyens », estime Magdi Ibrahim.

Parmi les acteurs locaux, il faut compter désormais, à Souk Es Seb, avec l'Association des jeunes pour le développement et la culture, créée l'an passé et qui travaille en lien étroit avec ENDA et MSF. Elle s'occupe par exemple d'alphabétisation, organise des manifestations culturelles.

Le 2 juillet, une soixantaine d'enfants sont partis en colonie de vacances sur les plages de Casablanca avec l'association Son bureau compte dix-sept jeunes, dont la plupart sont au chômage. Aussi, ils s'investissent « à 100 % dans cette initiative », affirme Hassan, vingt-quatre ans, président. Leur but : « échanger, apprendre des choses et les transmettre à la population », dit Hicham, vingt-trois ans, le trésorier. ENDA et l'association sont aujourd'hui dans une phase de « cogestion », précise Saïd Kourar, le but étant qu'un jour, elle ou d'autres groupements puissent s'approprier le processus de développement. Alors ENDA pourra partir vers d'autres chantiers.

Francine Aizicovici

## PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

# Bastiat ou la verve au service du libéralisme

Faut-il éteindre la lumière, en particulier celle du soleil ? Singulière question posée de façon ironique par Frédéric Bastiat dans la *Pétition des marchands de chandelle contre la concurrence du soleil*. Au travers de cette requête imaginaire visant à éteindre le soleil ou à interdire les fenêtres, cet économiste libéral veut montrer l'aboutissement logique et absurde de la démarche protectionniste. Quand ce texte paraît, en 1845, il lui reste cinq ans à vivre, cinq ans particulièrement féconds, puisque, quoique malade, il va rédiger une œuvre considérable d'économiste et de pamphlétaire tout en assumant à partir de 1848 un rôle de député, le tout au service de la liberté, tant économique que politique. Œuvre qui connaît un regain d'intérêt car l'on fête le bicentenaire de Bastiat en ce moment.

Frédéric Bastiat naît le 29 juin 1801 à Bayonne. Sa famille, originaire de Chalosse, combine l'exploitation d'un important domaine agricole et la gestion de maisons de commerce à Bordeaux et à Bayonne. Déjà aisée, elle s'enrichit encore sous la Révolution grâce à l'achat de biens nationaux. Né dans un milieu a priori favorisé, Frédéric Bastiat voit vite sa vie s'assombrir : il perd sa mère à sept ans et son père à dix ; le blocus continental écorne la fortune familiale ; et c'est sans diplôme qu'il quitte le lycée en 1819.

En 1825, à la mort de son grand-père, il se retire sur la partie du domaine dont il hérite. Il devient un notable représentatif de son époque, rappelant en moins ridicule les personnages caricaturés par Flaubert : comme Bouvard et Pécuchet, il se veut modernisateur du monde rural ; comme M. Homais, il admire les Lumières et se fait franc-maçon ; comme Emma Bovary, il est mal marié et se sépare vite de Marie Clotilde Hiart, épousée en 1831 ; comme Frédéric Moreau, il attend son heure et n'aura guère le temps de la savourer.

Il trompe l'ennui de la vie provinciale et la solitude d'un mariage qui se défait en lisant énormément. Lorsque les négociants Bastiat ne valent guère plus qu'une roupie de sansonnet, il décide de se battre pour la liberté et contre le protectionnisme qui a ruiné Bordeaux, Bayonne et ses cousins. Il mène ce combat sur deux fronts. Il s'engage dans la vie publique, se faisant nommer juge de paix en 1831 et élire conseiller général des Landes en 1832, puis député en 1848. Il multiplie les libelles en faveur du libre-échange. En 1844, *De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples* lui apporte la célébrité. C'est l'amorce d'une longue série de textes qui vont du pamphlet comme les *Sophismes économiques* ou *Ce qui se voit et ce qui ne se voit pas* jusqu'à des œuvres plus théoriques comme ses *Harmonies économiques*.

Frédéric Bastiat défend avec une grande élégance de style des positions qui lui donnent une place à part parmi les économistes de son temps. Alors que ceux-ci concentrent leur réflexion sur la production, c'est-à-dire l'offre de biens, il aborde les problèmes en se plaçant plutôt du point de vue du consommateur, c'est-à-dire des conditions de formation de la demande. S'il est libre-échangiste, ses arguments sont aux antipodes de ceux de Ricardo. Pour ce dernier, l'augmentation de la population oblige un pays fermé aux importations, à mettre en culture des terres de moins en moins fertiles. Le protectionnisme est néfaste du fait des rendements décroissants, notamment de la terre agricole. Frédéric Bastiat nie le problème des rendements décroissants. Le progrès technique améliore sans cesse les processus de production et accroît les rendements. En revanche, il accuse le protectionnisme de maintenir des prix élevés. En baissant les droits de douane, l'Etat fait baisser les prix et augmente donc le pouvoir d'achat.

Frédéric Bastiat décrit un enchaînement positif d'accroissement de la consommation et donc de la production, favorisé par la diminution des droits de douane qui n'est pas sans rappeler les effets multiplicateurs qui seront, plus tard, chers aux keynésiens. Par ailleurs, comme la baisse des droits de douane réduit les ressources budgétaires, l'abandon du protectionnisme impose une révision de la fiscalité, donnant la possibilité de la rendre plus équitable.

De même, Frédéric Bastiat défend une théorie toute personnelle de la valeur. Celle-ci vient du travail chez Ricardo, de l'utilité chez Jevons, de la rareté chez Walras ; pour Frédéric Bastiat, elle mesure le service rendu. S'inspirant d'Adam Smith, il considère que la caractéristique essentielle de l'économie de marché est la division du travail. Si l'homme échange, c'est parce qu'il n'est pas capable de produire lui-même tout ce dont il a besoin. L'existence du marché lui permet de substituer l'achat à l'effort du faire. C'est cet effort épargné qui fixe la valeur des objets et la hiérarchie des prix.

Cette notion de valeur assimilée à la mesure d'un service rendu s'étend à des produits non marchands. L'enseignement public, sans avoir de prix, a une valeur correspondant au service qu'il rend aux familles avec lesquelles l'Etat partage l'éducation des enfants. Quant à sa vision de l'Etat, elle annonce celle de l'école du choix public et les idées qui ont valu à Buchanan un prix Nobel. Il affirme en effet que, comme chaque dépense doit être financée par un impôt, le budget de l'Etat est une simple accumulation de transferts financiers, représentative des rapports de force sociaux. Les élections se réduisent à un affrontement entre ceux qui paient et ceux qui reçoivent.

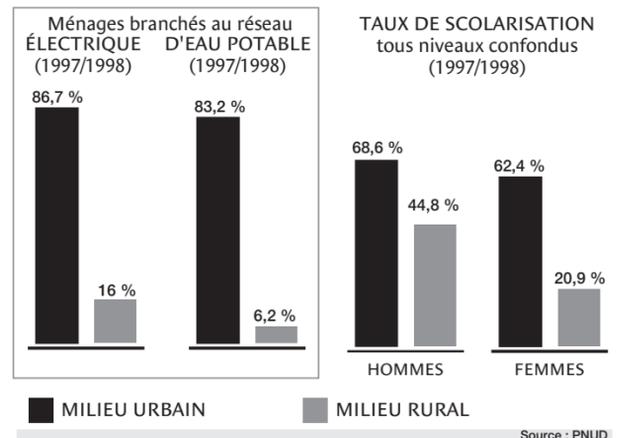
Frédéric Bastiat en tire trois conséquences : la dépense publique a un impact politique mais pas économique, car quand l'Etat dépense plus, le contribuable dépense moins. Puisque la politique est l'art de prendre en compte les intérêts des différents groupes sociaux, il faut que tous ces groupes aient un égal accès à la politique : il est pour le suffrage universel et le vote des femmes. Pour que l'Etat garde une certaine impartialité, il faut éviter de concentrer ses moyens et donc respecter strictement la séparation des trois pouvoirs : Frédéric Bastiat défend l'incompatibilité entre la fonction de ministre, membre de l'exécutif, et celle de député, détenteur du pouvoir législatif.

Affaibli par la tuberculose, il part en 1850 chercher en Italie ce soleil qui l'a aidé à ridiculiser les protectionnistes. Il meurt à Rome le 24 décembre 1850 en s'écriant « la vérité ! », qu'il estimait au bout du compte indissociable de la liberté.

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

F. A.

### Un bas niveau de développement en milieu rural



# Le Monde EMPLOI

## LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES !

La situation sur le front de l'emploi s'améliore en Italie. Le taux de chômage a diminué en avril, même si le nord du pays, touché par le ralentissement conjoncturel en Europe, affiche une baisse de sa production industrielle. Le président du conseil a établi un plan de travail en onze points. Les mesures annoncées soulèvent un tollé auprès de la CGIL, la première organisation syndicale de la Péninsule

Sergio Cofferati, secrétaire général de la confédération syndicale CGIL

## « Silvio Berlusconi oublie les salariés et les retraités »

« Vous venez de rencontrer le nouveau président du conseil, Silvio Berlusconi, qui affiche sa volonté de concertation. Etes-vous satisfait ?

« Une vraie concertation signifie recevoir les partenaires sociaux et débattre avec eux avant de prendre une décision. Au-delà des belles paroles, le chef du gouvernement nous a informés de ce qu'il avait... déjà décidé et qu'il a annoncé dès le lendemain pour que le Parlement se prononce ensuite.

« C'est la politique du fait accompli, non de la concertation. La discussion avec nous a été inutile. Le « programme pour les cent premiers jours » qu'il nous a présenté ne contient que des mesures en faveur des entreprises et rien pour les salariés et les retraités. Je pense que c'est une erreur, car c'est oublier l'action stimulante que pourraient avoir ces consommateurs en faveur de la croissance si leur pouvoir d'achat augmentait.

« En ce qui concerne le contrat de travail à durée déterminée (CDD), le gouvernement se montre plus pressé que ne l'exige la directive de l'Union européenne (UE), adoptée en avril 2001. Chaque Etat membre dispose d'un an pour la transposer. Silvio Berlusconi propose un délai plus court : cent jours. Derrière cette initiative, il y a la volonté du chef du gouvernement de contourner une tradition bien ancrée en Italie, celle des « contrats nationaux », qui fixent pour l'ensemble de la Péninsule, secteur par secteur, pour chaque forme de travail, les conditions d'emploi.

« Afin de faire plaisir à la Confindustria, la confédération patronale, Silvio Berlusconi souhaite que chaque entreprise puisse fixer ses conditions selon son bon vouloir. Les CDD seraient une première brèche. C'est un choix clair sur le plan politique. Comme l'est celui de distribuer des avantages fiscaux

aux entreprises, sans critère et sans sélection : l'Union européenne a exprimé sur ce dernier point un avis négatif.

– Comment allez-vous réagir ?

– Le projet du texte gouvernemental sur les CDD ne correspond pas à l'esprit de la directive européenne : il nuit aux droits des salariés et introduit une injustice parmi les entreprises de l'Union, en avantageant les italiennes en matière de coûts. Nous allons donc déposer un recours à la Cour constitutionnelle, qui doit garantir la cohérence de notre législation avec celles des autres Etats membres de l'UE, puis un autre recours auprès de la Cour de justice européenne.

– Etes-vous contre la flexibilité et les contrats de travail à durée déterminée ?

– Nous n'avons rien contre les contrats à durée déterminée. Il existe

une loi en Italie, dont la substance a d'ailleurs été jugée identique à la directive de l'UE par la Cour constitutionnelle. Lorsque je dirigeais, en 1984, le syndicat CGIL de la chimie, j'ai été, d'ailleurs, l'un des premiers à m'y conformer. Mais, comme je vous le disais, nous nous opposons à ce que ce projet actuel réduise à zéro le principe de nos contrats « nationaux ».

« Avant l'arrivée de Silvio Berlusconi, les centrales UIL et CISL ont malheureusement adhéré à ce projet, préparé soigneusement par la Confindustria. Le gouvernement a donc provoqué une division du front syndical. Quoi qu'il en soit, la CGIL défendra tout salarié menacé par ce projet, au cas par cas. Comme sur tous les problèmes, pensions, santé publique, gel de la réforme scolaire, travail au noir etc., s'il le faut, mais sans préjugé

et avec rigueur. Enfin, nous attendons de juger sur pièce les prévisions de la loi de finances dont le gouvernement a reporté la publication à la mi-juillet.

– Dès le 18 juillet, vous serez à Gênes pour la réunion du G 8. Ce 9 juillet, vous recevez les insignes d'officier de la Légion d'honneur française. Etes-vous citoyen du monde ?

– Je suis très honoré de cette reconnaissance du gouvernement français. A l'occasion du G 8, nous organisons le 18 juillet à Gênes une réunion de tous les syndicats avec la CISL, la CES et le TUAC (les huit confédérations des huit pays les plus industrialisés), avec des représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Corée, etc. Lors de ce rassemblement, nous définirons les revendications prioritaires afin de donner des règles au pro-

cessus de globalisation avec les pays du Sud.

« La globalisation est positive si elle répond à des règles supranationales en matière de modèles sociaux, sur lesquelles chacun doit s'engager. Ces règles doivent être fixées dans les rapports commerciaux et surtout financiers, pour que les droits de l'homme et du citoyen soient respectés, dans le même esprit, si vous voulez, que celui de la Charte européenne adoptée à Nice. Le 19 juillet enfin, avec le TUAC, nous proposerons donc un document que nous souhaitons soumettre à tous les représentants du G 8 présents, et pas seulement au chef du pays qui accueille le sommet, Silvio Berlusconi. »

Propos recueillis par Danielle Rouard

## Les « cent jours » du nouveau gouvernement

Le gouvernement de Silvio Berlusconi a donné, le 28 juin, le coup d'envoi à la réalisation d'un « plan de travail » en onze points pour les prochains cent jours, afin de « donner une secousse à l'économie ». Le président du conseil italien a affirmé qu'il n'envisageait pas de réviser à la baisse l'objectif de croissance annuelle de 2,5 %. Son intention est de faire adopter une partie au moins de son programme par l'une des deux Chambres du Parlement avant la mi-juillet, et le reste à l'automne.

Parmi les mesures, certaines visent le travail au noir afin de le ramener dans la légalité. Des incitations fiscales et des aides aux entreprises comme aux salariés vont être proposées par le gouvernement. La législation sur les contrats de travail à durée déterminée sera libéralisée et accompagnée d'une plus grande flexibilité afin de combattre le chômage.

Concernant l'emploi, l'Italie connaît une fragile amélioration. Les dernières données publiées en juin confirment une décre. Le taux de chômage en Italie s'est établi en avril 2001 à 9,6 %, contre 9,8 % en janvier 2001, selon l'Istat (Institut national de la statistique) ; il s'agit du taux le plus bas observé depuis janvier 1993, date à laquelle il s'établissait à 9,2 %.

L'Istat souligne cependant que cet élan s'est réduit depuis le début de l'année et, signe inquiétant, le nord du pays, plus riche et plus industrialisé, est davantage affecté. L'emploi dans cette région a baissé

de 0,3 %, mais le taux de chômage reste bas (4,1 %) et inchangé par rapport à mars. Dans les régions du Centre et du Sud, il est stable ou en légère diminution. Ainsi, dans le Mezzogiorno, l'emploi progresse de 0,1 % et le taux de chômage passe sous la barre des 20 %, pour s'établir à 19,4 %.

Le tassement dans le Nord est lié au ralentissement conjoncturel. La production industrielle du pays a baissé de 1,9 % en avril par rapport à mars. Pour inverser la tendance, le gouvernement Berlusconi envisage une politique de relance basée sur des réductions d'impôts et le relèvement des retraites les plus basses, aggravant un peu plus le déficit budgétaire.

### DÉFICIT

Or la marge de manœuvre est très limitée. L'Italie est l'un des quatre membres de l'Union, avec la France, l'Allemagne et le Portugal, à avoir été mis en garde par la Commission européenne à la fin du mois de juin. Ces pays ont prévu « d'enregistrer un déficit non négligeable en 2001 ». De fait, leur possibilité d'intervention se trouve nettement limitée. Dans ces pays, « les stabilisateurs économiques risquent de ne pas pouvoir être pleinement exploités (...), car cela pourrait porter les déficits à un niveau proche du plafond de 3 % du PIB ». Le centre d'études économiques de la confédération patronale italienne a lui aussi mis en garde le gouvernement sur l'aggravation du déficit des comptes publics.

Dominique Gallois

Et si vos gisements de croissance n'étaient pas là où vous les cherchez ?

La GeoIntelligence : Un nouvel outil décisionnel pour identifier vos futurs gisements de croissance.

**Exclusif** : le premier système d'information GeoMarketing qui exploite pleinement les résultats du recensement INSEE 99 : 17 000 indicateurs sur les 51 000 nouveaux quartiers IRIS 2000 de 2000 habitants, estimés sur les 230 000 ILOTS INSEE 99. Accédez dès aujourd'hui aux changements majeurs du paysage socio-économique français (individus et entreprises) pour :

- déterminer le potentiel précis de vos zones de chalandise ou territoires commerciaux,
- analyser les paramètres explicatifs de votre activité pour estimer précisément vos potentiels de vente et optimiser vos opérations commerciales et de marketing opérationnel,
- identifier vos gisements de croissance,
- harmoniser votre stratégie e-business avec vos stratégies de réseaux classiques.

Testez les solutions de GeoIntelligence Asterop en ligne sur [www.asterop.com](http://www.asterop.com), ou appelez-nous au 0825 012 342 (N° Indigo : 0,82 Fht/mn)

Pensez  
GeoIntelligence

ASTEROP  
Moteur de croissance

# L'idée de « travail décent » progresse à l'Organisation internationale du travail

GENÈVE

de notre correspondant  
globalement positif», tel semble être le sentiment général au lendemain de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail qui s'est tenue en juin à Genève. Le pari n'était pourtant pas gagné d'avance si l'on se souvient des affrontements à peine feutrés de la précédente assemblée annuelle quand le ton était monté bien plus qu'il n'est de coutume, lors de l'adoption d'une convention controversée sur le congé de maternité.

Les dossiers abordés cette année n'étaient pas moins délicats, mais visiblement les discussions se sont déroulées dans un climat plus détendu. Peut-être la volonté de dialogue chère à Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT), y est-elle pour quelque chose, d'autant qu'il ne se lasse pas de rappeler que cette institution internationale est la seule où représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs se retrouvent régulièrement pour examiner ensemble leurs problèmes communs.

Au cours des trois semaines de débats, le déficit de travail décent, le travail forcé, la santé et la sécurité dans l'agriculture, ainsi que la sécurité sociale ont occupé une place centrale. Pour Juan Somavia, « la notion de travail décent est en train de faire son petit bonhomme de chemin dans la perception des nouveaux défis à relever à l'époque de la mondialisation. Elle s'inscrit comme nouvelle norme dans la perspective raisonnée d'une politique de développement nécessaire à la progression des pays du Sud. Une fois clarifiées ses implications pratiques, il est maintenant temps d'aborder les mesures à prendre pour concrétiser le projet ».

Dans le sillage de la sanction sans précédent décidée l'an der-

## Les premières normes de santé et de sécurité dans l'agriculture ont été adoptées. Elles concernent 1,3 milliard de personnes

nier contre la junte de Rangoun en raison de la persistance du travail forcé en Birmanie, l'envoi d'une mission de l'Organisation internationale du travail (OIT) chargée d'enquêter sur place a été annoncé pour septembre. Ses membres, nommés par le directeur général, devront présenter un rapport circonstancié en novembre au conseil d'administration (exécutif), qui décidera des suites à lui donner.

En tout cas, tout en poursuivant le dialogue avec la junte birmane, le BIT n'entend pas relâcher la pression au vu des « écarts importants » qui subsistent entre la législation nationale et les conventions

de 1930 et 1948 concernant le travail forcé, la liberté d'association et la protection des travailleurs.

Se référant aux commissions d'enquête créées naguère pour l'Afrique du Sud, la Pologne ou le Chili, Juan Somavia n'en demeure pas moins conscient que « ces situations se résolvent par la démocratie ».

Toujours en rapport avec le travail forcé, le cas du Soudan a également été abordé, la commission de l'OIT y ayant constaté « une situation extrêmement grave qui affecte les droits fondamentaux de l'être humain ». De leur côté, la Biélorussie et l'Éthiopie ont été épinglées pour « atteintes constantes aux droits des travailleurs ».

Les violences répétées dont sont victimes les travailleurs et leurs représentants ont été stigmatisées, notamment en Colombie et au Venezuela. Quarante-six syndicalistes ont ainsi été assassinés en cinq mois et demi en Colombie, où « le climat d'incertitude constitue une entrave sérieuse à la liberté syndicale ». La commission relève que la nouvelle Constitution vénézuélienne est en contradiction avec les normes de l'OIT et presse le gouvernement de Caracas de modi-

fier ces dispositions afin que travailleurs et employeurs puissent élire librement leurs représentants. Le comité de la liberté d'association a encore demandé au gouvernement chinois de libérer plus d'une vingtaine de syndicalistes emprisonnés, dont cinq sont incarcérés depuis 1989, pour avoir tenté de créer des syndicats indépendants.

### STRATÉGIE À LONG TERME

Autre point positif de cette session, l'approbation par 402 voix contre 2 et 41 abstentions des premières normes de santé et de sécurité dans l'agriculture. Théoriquement, 1,3 milliard de travailleurs agricoles dans le monde devraient être dorénavant protégés par ces dispositions, une fois la nouvelle convention ratifiée par deux membres de l'OIT. Poursuivant sur la lancée de la convention interdisant les pires formes de travail des enfants, adoptée en 1999, l'assemblée a donné le coup d'envoi à un programme spécial de dix ans qui va débiter simultanément en Tanzanie, au Salvador et au Népal.

Comme l'avait rappelé le 15 juin lors de son passage à Genève la ministre française de l'emploi, Elisabeth Guigou, la dimension sociale de la mondialisation doit désormais devenir l'une des priorités des discussions internationales.

A ce propos, Juan Somavia n'a pas manqué de souligner que, l'OIT représentant « l'organisation la plus démocratique et la plus ouverte du système des Nations unies en raison de sa structure tripartite originale », il lui revenait de prendre la responsabilité des débats afin d'acquiescer une stratégie à long terme. Et d'ajouter, non sans sous-entendu, que « dans sa logique même, l'OIT est en mesure de prendre des décisions, mais il incombe aux gouvernements d'en assumer la responsabilité politique ».

Jean-Claude Buhner

## 250 millions d'enfants concernés

**La Tanzanie, le Salvador et le Népal se sont portés volontaires pour entamer la campagne d'éradication du travail des enfants dans les dix ans à venir. D'après l'Organisation internationale du travail (OIT), 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans en sont victimes dans le monde, 60 millions d'entre eux étant astreints à des emplois particulièrement dangereux.**

**Un programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a été élaboré, disposant de 200 millions de dollars pour les deux prochaines années. Objectif ? Retirer les enfants du marché de l'emploi, mais aussi les réadapter à la vie normale en les scolarisant.**

**Parallèlement, l'OIT lance un autre programme en Afrique centrale et occidentale visant à mettre un terme d'ici trois ans au trafic d'enfants. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), environ 200 000 enfants seraient directement concernés dans la région. Des mesures d'urgence sont prévues pour sauver les victimes des trafiquants et leur assurer un abri temporaire dans des centres de transit avant de les rapatrier, afin de les réinsérer dans leurs communautés.**

# Les éditions Economica fêtent leurs trente ans et leurs 5 000 ouvrages publiés

Cette histoire est celle d'une création d'entreprise faite un peu par hasard, sans que j'aie, à l'origine, la moindre idée de son objet, raconte en riant Jean Pavlevski. C'était le jour de Pâques 1970, au sortir de la messe célébrée dans une église orthodoxe, je discutais avec quelques amis lorsque l'un d'entre eux eut l'idée saugrenue de me demander ce que j'aimerais vraiment faire dans la vie. A l'époque, j'étais chargé de cours d'économie à l'université de Rouen. Ma réponse fut catégorique : professeur d'université ou rien ; à la rigueur, éditeur ou magistrat. Un an après, jour pour jour, en cette même période de Pâques et au sortir de la même église orthodoxe, je discute avec les mêmes amis. Ils se souviennent de la conversation de l'année précédente et l'un d'entre eux me pousse à entreprendre un projet d'édition ». Pour éditer quoi ? « Des livres d'économie, par di ! A ce moment-là, je préparais les concours d'agrégation. »

### PETITS MIRACLES

Va pour l'édition. Mais pour créer une entreprise, il faut une adresse commerciale, un nom en forme de raison sociale et la modeste somme de 20 000 francs (à l'époque) pour démarrer la société. L'adresse, ce sera une petite rue du XV<sup>e</sup> arrondissement parisien où, depuis, Jean Pavlevski continue à tenir boutique sur rue davantage que pignon. Le nom ? « Il fallait naturellement qu'il ait un rapport avec la science économique. Je me suis dit qu'économie en latin, ça devait se dire "economica". La marque était trouvée ! » Restait le plus délicat : les 20 000 francs. « Naturellement, je ne les avais pas. Ce sont mes amis qui me les ont avancés. »

Fin 1971, la toute nouvelle entreprise d'édition d'ouvrages d'économie publie ses deux premiers livres : un manuel sous forme de mémoire de doctorat et une thèse sur la croissance économique, ouvrage tiré à 5 000 exemplaires.

## Jean Pavlevski, agrégé d'économie, a créé l'entreprise en 1971. Depuis, elle continue à élargir son champ éditorial

L'année suivante, Economica publie trois livres ; en 1973, quatre ! Mais en 1974, l'éditeur doit se contenter à nouveau de trois parutions. Ce n'est pas la croissance qu'il faut gérer, mais la pénurie. « Pour moi, le choix était simple : soit mettre la clé sous la porte, soit trouver le chèque qui me permettrait d'assurer la poursuite de mon activité. C'est là que la chance a joué. » Doublement.

D'abord au Salon de Francfort où, en un après-midi, grâce à son activité parallèle d'importateur de livres étrangers, le groupe américain Mc Graw Hill décide de financer son catalogue, via la publicité. Ensuite sous les traits d'une librairie du Centre Pompidou qui, à la veille de Noël, le contacte pour lui passer la commande urgente qui lui permettra de boucler son budget annuel. « J'étais seul au bureau. En quinze minutes, j'ai gagné le contrat du siècle. C'était mon cadeau de Noël... »

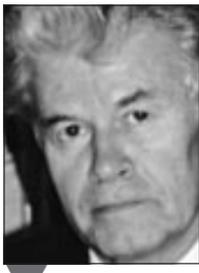
La suite est de celle que connaissent tous les éditeurs, faite de petits miracles (comme encore ce contrat de prestige passé avec la Banque mondiale qui lui confie, en 1974, la publication de sa collection d'ouvrages d'économie), et, parfois, de revers de fortune.

Cet agrégé d'économie originaire de Macédoine est tombé dans l'économie un peu par accident, ce qui n'a rien de surprenant pour qui connaît un peu l'histoire compliquée des Balkans : « C'était sous Tito, à l'époque de la collectivisation ; mon père était en prison et on ne m'acceptait dans aucune école.

C'est grâce au directeur de l'école de sciences économiques de Skopje, un réfugié bulgare, que j'ai intégré cette discipline. »

Il aura publié à ce jour 5 000 ouvrages individuels ou collectifs (dont 3 300 sont encore disponibles). Autant de livres rédigés par plus de 7 000 auteurs (gérés par une cinquantaine de directeurs de collection) spécialisés en économie, bien sûr mais aussi en droit, en histoire et géographie, en gestion (ou diversification, bien réussie, entreprise au cours des années 1980), voire en stratégie. Une matière où Economica, devenue le numéro un du secteur, aura connu quelques surprenants succès d'édition, telle l'invitation à Relire le *Traité des cinq anneaux de Miyamoto Musashi*, écrit par Keiko Yamanaka.

Mais, même si Jean Pavlevski double régulièrement son chiffre d'affaires annuel – et ce depuis quatre ans – dans la collection *Stratégie*, « alors que le secteur des ouvrages d'économie est en baisse,



Jean Pavlevski

● Agrégé en sciences économiques et en gestion, Jean Pavlevski a fondé les éditions Economica en 1971. Elles comptent à leur actif plus de 7 000 auteurs.  
● Né en Macédoine en 1937, il vit en France depuis 1960, où il a commencé sa vie professionnelle dans une banque afin de payer ses études.

sans doute faute d'auteurs », c'est bien l'économie qui assure encore sa marque de fabrique. Y compris à l'étranger. De grands économistes américains comme Paul Samuelson, Prix Nobel (qui en est à la seizième édition de son *Premier manuel manuel*), ou Gregory Mankiv, auteur des *Principes de l'économie* (et futur Samuelson, assure-t-on) ont trouvé intérêt à s'éditer chez lui. C'est aussi sa collection d'Economie et statistiques avancées qui fait autorité dans les milieux académiques.

### COUPS DE CŒUR

Par ailleurs, il est bien le seul à prendre le risque financier d'éditer, en douze volumes, les œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras, ce dernier étant, aux côtés d'Auguste, son père (un des fondateurs de la théorie de la rareté), « l'un des quelques théoriciens dont on peut dire que les travaux ont bouleversé la façon de penser l'économie », insiste Jean Pavlevski. Celui-ci a entrepris de rééditer l'exploit avec la publication (en cours) des œuvres complètes de Jean-Baptiste Say.

A côté de ces monuments de la pensée économique, cette maison d'édition, qui a célébré fin juin ses trente années d'existence, continue à élargir son champ éditorial (la science politique, les sciences sociales), en consolidant des secteurs jugés porteurs (le droit qui dispose d'une nouvelle collection, « Nemesis »). Et en s'autorisant quelques coups de cœur.

Témoin, ce *Drôle de nectar*, rédigé par l'épouse de Jacques Chaban-Delmas pour sensibiliser les jeunes aux dangers de la drogue et qu'il a décidé d'éditer. Imprimé à 150 000 exemplaires, il s'en est vendu 100 000 exemplaires. De quoi justifier le pari. Et de reverser 1 million de francs à une fondation destinée à lutter contre la toxicomanie. Une initiative qui témoigne autant du sens du panache que de celui des affaires.

Serge Marti

## LIVRES

par Daniel Urbain

# Le nouvel actionariat

LA RÉPUBLIQUE DES ACTIONNAIRES,

de Pierre-Yves Gomez  
Syros, 218 p., 115 F, 17,53 euros

Exit l'image du « bourgeois ventripotent, le cigare au bec, un sac de dollars à la main ». Aujourd'hui, les actionnaires des grandes entreprises, ce sont « vous et moi, des multinationales et des caisses de retraite, la fermière du Tennessee et la veuve de Carpentras, des collectivités publiques et de grands propriétaires. Une foule cosmopolite... » Et, contrairement aux idées reçues, cet ensemble bigarré n'est pas tout-puissant, mais exerce peu son pouvoir.

En cela, Pierre-Yves Gomez, professeur de stratégie à l'École de management de Lyon, rejoint une thèse, actuellement en progression, faisant de l'actionnaire un acteur social qui s'ignore. Pour en arriver là, il se livre à un historique du gouvernement d'entreprise depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le terrain est connu, mais la synthèse est claire et sans jargon (c'est une vertu de ce livre). Elle débouche sur la mise en cause du gouvernement technocratique des entreprises et son « lamination idéologique » aux Etats-Unis à partir des années 1970, avec l'arrivée des caisses de retraite et des fonds d'investissement sur le marché financier. Chez nous, ce phénomène est plus tardif, car nos entreprises ont longtemps davantage fait appel aux banques qu'à la Bourse. Il apparaît comme une menace, mais il a « aussi permis de faire financer notre développement économique par l'épargne américaine ».

Quel rôle joue vraiment cet actionariat plus ou moins organisé ? Pour Pierre-Yves Gomez, l'image de l'actionnaire-épouvantail exigeant de la création de valeur arrange beaucoup de monde : les syndicats et la puissance publique (qui peuvent raviver le spectre des « deux cents familles »), ainsi que les dirigeants d'entreprise eux-mêmes (qui brandissent cet épouvantail pour renforcer leur pouvoir). Or ce système de représentation et d'intérêts, auquel les gestionnaires de portefeuilles apportent leur concours, encourage uniquement la fonction spéculative de l'actionariat. Avec un effet pervers : c'est la hausse du cours de l'action qui détermine la bonne gestion, plutôt que l'inverse.

L'autre voie est celle de l'actionnaire activiste, qui exerce vraiment son droit de contrôle sur l'entreprise. L'auteur distingue le gouvernement de l'entreprise (les mécanismes qui y légitiment le pouvoir) de son management (l'exercice de ce pouvoir). Selon lui, le contre-pouvoir des actionnaires est capable d'assurer « la démocratisation du gouvernement des entreprises ». Il servirait d'ailleurs les sociétés, qui pourraient ainsi légitimer leurs dirigeants et valider leur stratégie au lieu de la confronter immédiatement à une opinion publique imprévisible.

Cette évolution relèverait d'une « poussée inexorable de la démocratie qu'ont déjà connue les sphères civique, politique et sociale ». User de l'actionariat comme d'un levier pour infléchir les politiques des entreprises n'est cependant pas dans nos mœurs. On voit aussi les réticences que cela peut soulever : pour les contestataires de l'action des grands groupes, c'est pactiser avec le diable. Mais renoncer à cette possibilité prive de moyens d'intervention. On en revient à un dilemme assez classique. Les arguments avancés par Pierre-Yves Gomez méritent toutefois qu'on s'y arrête pour mieux cerner les réalités sous les débats idéologiques que nous aimons tant.

## PARUTIONS

### ● LES ENTREPRISES FRANÇAISES 2001, sous la direction de Christian de Boissieu

Le fort ralentissement que subit depuis plus de six mois l'économie américaine n'est pas uniforme. Il affecte essentiellement l'industrie, alors que les services continuent à afficher – dans l'ensemble – de bonnes performances.

La France connaissant elle aussi une baisse d'activité, il est intéressant de constater que dans l'Hexagone, « en dépit de la réduction de son poids dans l'économie, l'industrie continue d'avoir un rôle moteur pour la croissance », relève Anne Demartini, économiste, coordinatrice avec Carole Deneuve, également économiste, de l'ouvrage *Les Entreprises françaises 2001*, rédigé sous la direction de Christian de Boissieu, au titre du Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Les entreprises industrielles contribuaient encore à 21,5 % de la valeur ajoutée en 1999 (contre 23,8 % en 1980), tandis que les services marchands en représentaient 52,8 % (contre 48,5 % vingt ans plus tôt). Mais, est-il souligné, la mise en opposition entre l'essor des services et le déclin de l'industrie est « réductrice » car elle néglige le rôle joué par l'innovation dans la croissance.

Il ne s'agit là que de l'un des nombreux chapitres de cet ouvrage très complet. Celui-ci passe en revue, d'une part, l'état du système productif français (y compris son image à l'étranger, où il a investi en 1999 quelque 665 milliards de francs, soit 7,5 % du PIB national), ainsi que les performances réelles des entreprises françaises à l'exportation. Il traite, d'autre part, tous les thèmes liés à la nouvelle économie au sens large, ce qui englobe aussi bien l'impact des nouvelles technologies, l'état des lieux du commerce électronique, le financement des jeunes pousses, la création d'entreprises ou encore les fusions-acquisitions.

A noter, dans ce panorama très détaillé, agrémenté de nombreux graphiques et tableaux de référence, une analyse de Pierre Conso, président du COE de 1994 à 2000, sur le gouvernement d'entreprise en France, une contribution d'Elie Cohen, professeur à l'université Paris-Dauphine, sur la création de valeur et un long développement de Carole Deneuve sur le poids des télécommunications dans le secteur français des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un sujet tout à fait d'actualité (Economica, 185 p., 89 F, 13,57 €).

S. M.

### ● DIPLÔMÉS MAGHRÉBINS D'ICI ET D'AILLEURS. TRAJECTOIRES SOCIALES ET ITINÉRAIRES MIGRATOIRES, sous la direction de Vincent Geisser

Il est loin, le temps où les Etats maghrébins souffraient d'une pénurie de cadres et de techniciens supérieurs et où les pays européens, en particulier la France, cherchaient à attirer cette matière grise « bon marché » du Sud.

Le contexte actuel a radicalement changé, caractérisé par la montée en flèche du chômage, du sous-emploi et de la précarité chez les Maghrébins diplômés de l'enseignement supérieur. Dans cette période de vaches maigres, liée à la saturation du secteur public non compensée par les recrutements des entreprises privées, diplômés et techniciens sont « paradoxalement trois fois plus nombreux au chômage que les sans-diplôme ».

En parallèle, la France, qui menait jusque-là une politique généreuse d'accueil des étudiants, va, avec la crise des années 1970-1980, durcir sa politique. « Les étudiants maghrébins sont de moins en moins traités par les pouvoirs publics comme une catégorie particulière d'étudiants en France, mais de plus en plus comme une catégorie particulière d'immigrés et d'étrangers », dont la présence est davantage assimilée au « risque migratoire » qu'à un facteur d'enrichissement culturel et intellectuel. C'est l'image du « faux étudiant », du « diplômé de complaisance »...

Plus de quarante ans après la fin de la période coloniale, l'objectif de cet ouvrage est d'appréhender la situation des diplômés, dans la double perspective du retour dans leur pays d'origine et de leur installation dans les sociétés européennes (CNRS Editions, 332 p., 220 F, 33,53 €).

F. A.